

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: BG CO2

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: EU-0028462-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0030811-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

BG CO2
BG-Sentinel 2
BG-Booster CO2
BG-Booster
BG-Pro
BG-Protector

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Biogents AG
	Adresse	Weißenburgstr. 22 93055 Regensburg Allemagne
Numéro de l'autorisation	EU-0028462-0000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0030811-0000	
Date de l'autorisation	01/02/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	31/01/2033	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Biogents AG
Adresse du fabricant	Weißenburgstr. 22 93055 Regensburg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Kremser Straße, 9 93055 Regensburg Allemagne
	Rentokil Initial Supplies, Webber Road, Knowsley Industrial Park L33 7SR Liverpool Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	13 - Dioxyde de carbone
Nom du fabricant	Rentokil Initial Supplies
Adresse du fabricant	Webber Road, Knowsley Industrial Park L33 7SR Liverpool Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Webber Road, Knowsley Industrial Park L33 7SR Liverpool Royaume-Uni

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dioxyde de carbone		Substance active	124-38-9	204-696-9	100

2.2. Type de formulation

GA - Gaz

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

Stocker dans un endroit bien ventilé.
Protéger du rayonnement solaire.

4. Utilisation(s) autorisée(s)**4.1 Description de l'utilisation****Utilisation 1 - Attractant des moustiques en extérieur****Type de produit**

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Culex spp
Nom commun: Moustiques
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Aedes spp
Nom commun: Moustiques
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Coquillettidia spp
Nom commun: Moustiques
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Libération depuis des bouteilles de gaz associées à des dispositifs de piégeage de moustiques.
Description détaillée:
BG CO2 est utilisé en combinaison avec un piège aspirant pour attirer les moustiques

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 0,5 kg CO2/ 24H
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:
0,5 kg CO2 / 24h (équivalent à 175 mL/min)

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteille de gaz en acier

2 – 6 -10 kg pour les non-professionnels

10 - 20 - 30 - 37,5 kg pour les professionnels

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les paramètres de piège suivants sont recommandés pour assurer une bonne efficacité des pièges :

- Vitesse d'aspiration 2-5 m/s.
- A combiner avec un régulateur de pression pour le dioxyde de carbone.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les conditions d'emploi du produit.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Afin de garantir une bonne utilisation du produit, les durées d'utilisation devront figurer sur l'étiquette. Le metteur sur le marché devra y indiquer clairement le temps d'action du produit en fonction de la taille de la bouteille de CO2 (ex : Remplacer la bouteille de gaz tous les 4 jours pour la taille de 2 kg).

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Non applicable
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Non applicable
- EN CAS D'INGESTION : Non applicable
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Eliminer le produit (bouteille de CO2) dans un circuit de collecte approprié.

6. Autres informations

